



Union européenne

## Accords de partenariat économiques (APE) Petit guide narratif pour mieux les comprendre

### 1. Que sont les APE?

Les Accords de Partenariat Economiques ou APE sont des accords commerciaux orientés pour le développement qui sont compatibles avec les règles de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) et qui prennent en compte le fait qu'une des deux parties est un pays/région en voie de développement. Par conséquent, ils sont réciproques mais asymétriques c'est-à-dire que leurs conditions ne sont pas les mêmes pour les deux parties. L'UE offre aux pays et/ou régions des APE un accès complet et immédiat à son marché sans droits de douane ou quotas. Les pays et régions des ACP sont par contre autorisés à bénéficier de longues périodes de transition pour ouvrir – et partiellement seulement – leurs marchés aux importations de l'UE. Des clauses de sauvegarde sont également établies pour protéger leurs secteurs sensibles des conséquences de la libéralisation des marchés.

Les accords sont centrés sur le développement des ACP en étant taillés sur mesure pour répondre aux circonstances spécifiques régionales et en fournissant un large cadre de coopération commerciale dans des domaines tels que les normes sanitaires et autres standards. Les APE peuvent être des moteurs de changement qui aideront à lancer des réformes et contribueront à la bonne gouvernance économique.

Leur objectif est de participer à la diversification des économies et à la création d'emplois grâce à une intégration intra-régionale plus poussée et par une ouverture soigneusement contrôlée à l'économie mondiale. Les APE peuvent aider à créer les conditions nécessaires pour consolider le commerce et les investissements, ce qui devrait stimuler la croissance et les emplois et, si correctement mis en œuvre, contribuer à la croissance durable et équitable.

### 2. Où en est la mise en œuvre des APE dans les différentes régions concernées?

#### **Les APE suivants sont mis en œuvre :**

- CARIFORUM (Caraïbes) : Antigua et Barbuda, les Bahamas, la Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyane, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Saint-Christophe-et-Niévès, le Suriname, Trinité-et-Tobago et la République dominicaine. Haïti a signé l'accord en décembre 2009 mais ne l'applique pas ne l'ayant pas encore ratifié
- Région de l'Afrique de l'Est et Australe (ESA) : l'île Maurice, les Seychelles, le Zimbabwe et Madagascar
- La région APE Afrique centrale : Cameroun
- Pacifique : Papouasie-Nouvelle-Guinée et Fidji
- Afrique de l'Ouest : APE intérimaire Côte d'Ivoire.

### **Les APE suivants sont en cours de ratification :**

- Le groupe APE SADC : Botswana, Lesotho, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud et Swaziland
- Afrique de l'Ouest : APE intérimaire Ghana (ratifié par le Ghana mais qui nécessite encore l'assentiment du Parlement européen avant d'entrer en œuvre)

### **Les APE suivants sont en cours de signature :**

- Communauté d'Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzanie et Uganda) – signé par le Kenya et le Rwanda
- Afrique de l'Ouest (APE régional) – signé par 13 des 16 pays.

## **3. Quel est l'impact sur le commerce entre mon pays et l'Europe?**

Les APE contribuent à créer les conditions nécessaires au commerce et à l'investissement. Combinés à l'aide au développement, ils peuvent apporter de nombreux bénéfices aux pays ACP :

- Plus de marchés, plus de ventes – en ouvrant complètement le marché de l'UE aux importations venant des pays ACP, en renforçant et en stimulant le commerce entre les pays ACP.
- Meilleures infrastructures, administration et capacités – pour augmenter et améliorer la production, les opportunités de formation et le transfert de connaissances.
- Plus de transparence / stabilité politique et économique – le dialogue politique est devenu une partie intégrante de la relations ACP-UE, visant à faire respecter les normes démocratiques, la bonne gouvernance et les droits de l'homme. Le partenariat signifie que les différends peuvent être plus facilement abordés et discutés.

## **4. Quels sont changements dans la taxation, les douanes, les prix etc.?**

Les marchés des pays partenaires APE vont graduellement et partiellement s'ouvrir aux exportations de l'UE. Dans le processus de diversification de leur économie et de leur production, les importations de certains biens – tels que les pièces industrielles, les semences et la machinerie – sont essentielles pour les pays APE. Les droits d'importation sur nombreux de ces produits dits intermédiaires seront significativement réduits, ce qui devrait diminuer les prix rendant ainsi les produits plus facilement accessibles aux entrepreneurs locaux et régionaux. Les pays ACP attireront aussi plus facilement les investissements pour les marchés domestiques et à l'export.

En sens inverse, les exportations des Etats APE continueront de bénéficier du droit d'accès libre au marché européen, fondé sur un accord compatible avec les règles de l'OMC. Cela signifie stabilité et certitude pour les investisseurs et les opérateurs économiques.

Une perte de revenu fiscal pourrait avoir lieu dans certains pays même si cela devrait s'avérer globalement limité puisque le démantèlement des tarifs sera long, offrant ainsi un temps d'adaptation. Plus encore, la croissance économique résultant de la libéralisation commerciale combinée avec une réforme fiscale devrait compenser toute perte sur le moyen terme.

## **5. Si les APE sont si bénéfiques, pourquoi leur négociation a-t-elle pris tant de temps?**

Alors que les négociations avec la plupart des régions APE ont pris une dizaine d'années, d'autres négociations commerciales de l'UE (Etats-Unis, Canada) montrent qu'au vu de la complexité et de la nature des négociations commerciales, des délais conséquents sont généralement requis pour conclure un accord qui satisfasse toutes les parties. En fait, en comparaison avec d'autres accords commerciaux que l'UE a négociés, les négociations APE n'ont pas été exceptionnellement longues malgré leur nature innovante.

## **6. Les APE détruisent-ils la production locale de produits?**

Non, les APE possèdent un large éventail de mesures de sauvegarde pour l'éviter. Les pays ACP qui ont signé les APE doivent graduellement ouvrir 80% de leurs marchés aux importations de l'UE, ce qui peut être fait sur de longues périodes de transition de 10-25 ans. L'exclusion de produits et les différentes sauvegardes garantissent que les produits de l'UE ne concurrencent pas les produits fabriqués localement. La distorsion du commerce est donc évitée tandis que les industries et les consommateurs locaux peuvent bénéficier d'apports et de biens de consommation moins chers.

## **7. Qu'offrent les APE pour créer de l'emploi?**

Les APE garantissent un accès libre de quotas et de droits de douane au marché unique européen, le plus grand marché du monde avec 500 millions de consommateurs. C'est un incitateur considérable pour les compagnies locales et étrangères qui cherchent à investir dans le marché à l'export des pays APE, ce qui mènera à terme à la création d'emplois.

Les APE contribuent également à la création d'emplois en renforçant l'intégration économique régionale et en connectant les compagnies aux chaînes globales de création de valeur. Les APE facilitent ce lien grâce à une règle d'origine flexible qui permet aux compagnies d'ajouter de la valeur à leurs produits en utilisant des composantes provenant de pays voisins ou plus lointains tout en bénéficiant d'un accès facilité à l'UE.

## **8. Les APE sont-ils incompatibles avec l'Accord continental de Libre Echange en Afrique?**

Au contraire, le fait que les Etats APE africains libéralisent entre eux une grande partie de leur commerce facilite la négociation d'accords commerciaux intra-africains.

Grâce à la règle d'origine flexible des APE, les composantes provenant d'un pays de la région peuvent être incorporées dans des biens manufacturés dans un autre pays. Ces produits continueront à bénéficier de l'accès libre (sans taxe) aux marchés européens, ce qui encouragera l'intégration régionale.

Les provisions communes des APE sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), les obstacles techniques au commerce (TBT) et les douanes contribueront également à l'établissement d'un environnement prévisible et normalisé des affaires.

Les plus grands obstacles au commerce intra-Africain sont l'absence de normes communes, les tarifs, le contrôle des frontières, un secteur des services sous-développé et des infrastructures inadéquates. Les APE peuvent aider – et aident déjà – à répondre à certains de ces sujets, mais pour bénéficier pleinement des APE les pays africains devront avoir la volonté politique d'aborder et de régler ces obstacles entre eux.

#### **Sources disponibles (en anglais)**

- Page de la DG TRADE sur les APE (qui comprend des liens vers les pages régionales) :

<http://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/development/economic-partnerships/>

- Tableau sur l'état des lieux des APE :

[http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2009/september/tradoc\\_144912.pdf](http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2009/september/tradoc_144912.pdf)

- Statistiques commerciales par pays :

<http://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/statistics/>